

**Communiqué de presse**  
29 août 2024

Swissgrid Media Service  
Bleichemattstrasse 31  
Case postale  
5001 Aarau  
Suisse

T +41 58 580 31 00  
media@swissgrid.ch  
www.swissgrid.ch

## **L'acquisition de la réserve d'énergie hydraulique pour l'hiver prochain a été effectuée**

**Conformément à l'Ordonnance sur l'instauration d'une réserve d'électricité pour l'hiver (OIRH), Swissgrid a acquis aujourd'hui, dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres, la dernière tranche de la réserve d'énergie hydraulique pour l'hiver prochain. La Commission fédérale de l'électricité (EiCom) a validé les adjudications. Une quantité totale d'énergie de 250 GWh a été acquise à un prix moyen de 66,12 euros/MWh. La réserve d'énergie hydraulique fait partie des mesures édictées par le Conseil fédéral pour renforcer la sécurité d'approvisionnement. Selon les valeurs de référence de l'EiCom, elle doit comprendre une quantité totale d'énergie de 300 GWh avec une tolérance de plus ou moins 100 GWh, être maintenue à disposition de début février 2025 à la mi-mai 2025 et n'être sollicitée qu'en cas de besoin.**

L'appel d'offres pour la réserve d'énergie hydraulique pour l'hiver 2024/2025 a été lancé en 3 tranches. Après examen des offres par l'EiCom, les adjudications validées ont été attribuées. Une quantité totale de 250 GWh (hiver 2023/2024: 400 GWh) a été acquise à un prix moyen de 66,12 euros/MWh (année précédente: 138,67 euros/MWh).

Les ventes aux enchères pour les différentes tranches de la réserve d'énergie hydraulique pour l'hiver 2024/2025 ont eu lieu le 25 juillet 2024, le 15 août 2024 ainsi que le 29 août 2024. Dans la première tranche, 105 offres ont été soumises pour un total de 492 GWh. Sur ce total, 63 GWh ont été adjugés à un prix moyen de 53,17 euros/MWh. Dans la deuxième tranche, 93 offres ont été soumises pour un total de 443 GWh. Sur ce total, 82 GWh ont été acquis à un prix moyen de 68,2 euros/MWh. Dans la troisième tranche, 115 offres englobaient 373 GWh. Sur ce total, 105 GWh ont été adjugés à un prix moyen de 72,28 euros/MWh.

Conformément à l'Ordonnance sur l'instauration d'une réserve d'énergie hydraulique (OIRH), Swissgrid a autorisé à participer tous les exploitants de centrales hydroélectriques à accumulation qui injectent dans la zone de réglage suisse et qui sont en mesure de proposer un produit correspondant aux valeurs de référence. En vertu de la directive 5/2024 de l'EiCom («Valeurs-clés pour l'instauration d'une réserve hydroélectrique pour l'année hydrologique 2024/2025»), l'acquisition se fait par le biais d'appels d'offres partiels qui s'échelonnent de juillet à septembre 2024.

### **Coûts de la mise en réserve et de l'appel à la réserve d'énergie hydraulique**

Les coûts de mise en réserve de l'eau («rétributions de mise en réserve») sont financés par un tarif séparé de Swissgrid appelé «Réserve d'électricité». Ils sont ainsi supportés par l'ensemble

**Communiqué de presse**

29 août 2024

des consommatrices et consommateurs d'électricité suisses en fonction de leur consommation. Comme Swissgrid calcule ses tarifs pour l'année suivante sur la base de prévisions, il peut y avoir un décalage entre les résultats de l'appel d'offres et la facturation via le tarif «Réserve d'électricité».

Les coûts d'un éventuel appel à la réserve d'énergie hydraulique sont supportés par les acteurs du marché qui y font appel (groupes-bilan).

**Processus de mise en réserve et d'appel à la réserve d'énergie hydraulique**

La réserve d'énergie hydraulique prévoit que les exploitants de centrales à accumulation retiennent, contre rétribution et pour une période définie pendant l'hiver, une certaine quantité d'énergie qui peut être sollicitée en cas de besoin. La réserve est utilisée lorsque l'offre du marché ne suffit plus à couvrir la demande. L'acteur du marché (groupe-bilan) dont la demande ne peut être satisfaite annonce ses besoins à la société nationale du réseau de transport Swissgrid, qui fait alors appel aux fournisseurs de réserve pour obtenir l'énergie nécessaire.

**La réserve d'énergie hydraulique comme mesure de l'Ordonnance sur une réserve d'hiver**

En janvier 2023, le Conseil fédéral a approuvé l'Ordonnance sur l'instauration d'une réserve d'électricité pour l'hiver (Ordonnance sur une réserve d'hiver) et l'a mise en vigueur le 15 février 2023. Elle règle l'utilisation de la réserve d'énergie hydraulique ainsi que des centrales de réserve, des groupes électrogènes de secours mis en commun et des installations CCF pour renforcer l'approvisionnement en électricité en hiver en Suisse. En mai 2024, l'EiCom a formellement édicté et publié les nouvelles valeurs de référence pour l'instauration d'une réserve d'énergie hydraulique durant l'année hydrologique 2024/2025. Ces valeurs constituent la base de l'appel d'offres de Swissgrid pour la réserve d'énergie hydraulique. Pour l'année hydrologique 2024/2025, la réserve d'énergie hydraulique est acquise conformément à ces valeurs de référence, dans le cadre d'appels d'offres partiels qui s'échelonnent de juillet 2024 à septembre 2024.

Pour de plus amples informations: [media@swissgrid.ch](mailto:media@swissgrid.ch) ou +41 58 580 31 00.

**Avec énergie vers l'avenir**

Swissgrid, société nationale pour l'exploitation du réseau et propriétaire du réseau, a pour mission de garantir une exploitation efficace, fiable et non discriminatoire du réseau suisse. Elle assure aussi l'entretien, la rénovation et l'extension du réseau suisse à très haute tension dans un souci d'efficacité et de viabilité environnementale. Sur ses sites de Aarau, Prilly, Castione, Landquart, Laufenburg, Ostermundigen et Uznach, Swissgrid emploie environ 800 collaborateurs qualifiés de 39 nationalités différentes. La société est membre du Réseau européen des gestionnaires de réseau de transport d'électricité (REGRT-E). À ce titre, elle intervient aussi dans la planification du

## **Communiqué de presse**

29 août 2024

réseau, la gestion du système et la régulation des échanges d'électricité sur le marché européen. La majorité du capital-actions de Swissgrid est la propriété commune de différentes entreprises d'électricité suisses.